

Nombre de membres composant  
le Conseil Municipal.....45  
Membres en exercice .....45  
Présents ou représenté.e.s  
à la séance .....44  
Absent.e.s.....01

---

**COMMUNE DE FONTENAY-SOUS-BOIS**  
**EXTRAIT DU REGISTRE**  
**des**  
**DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Délibération n°2021-03-08-U :**

Approbation des actes notariés portant sur l'échange foncier entre le Département du Val-de-Marne et la Commune de Fontenay-sous-Bois relatifs à la relocalisation et l'extension de la crèche-pmi départementale Jean Macé aux Larris

**SÉANCE DU JEUDI 18 MARS 2021**

L'an deux mille vingt et un, le **dix-huit mars**, les membres composant le Conseil municipal de la Commune de Fontenay-sous-Bois, dûment convoqués le **douze mars**, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de **Monsieur Jean-Philippe GAUTRAIS, Maire**.

**ETAIENT PRESENTS**

M.GAUTRAIS, Mme KLOPP, M. CORNELIS, M. SEYE, Mme NAIT-BAHLOUL, M. MORA, Mme LELU, M. DAMIANI, Mme BENZIANE, M. GUENICHE, M. ORJEBIN, Mme BOUHADA, Mme CHARDIN, M. BRUNET, Mme MAFFRE-BOUCLET, M. MALLERIN, Mme GAUTHIER, M. CLERGET, Mme LARABI, M. LEBLANC, Mme VIENNEY, M. BATTAL, Mme SAINT GAL, Mme JANIAUX, M. RISPAL, M. NOMBO POATY, Mme MARTINEZ, Mme CHAMBRE-MARTIN, M. MATHIEU, Mme INDJA, M. BERTRAND, M. LECOQ, Mme AMSELLEM-SIMONNET, M. BEDOURET, Mme CAZALS.

**EXCUSE.E.S – REPRESENTE.E.S**

Mme FENASSE	a donné mandat à	M. ORJEBIN
M. LACHELACHE	a donné mandat à	Mme LARABI
Mme NIAKHATE	a donné mandat à	M. MORA
M. CHAMPETIER	a donné mandat à	Mme LELU
Mme GARNIER	a donné mandat à	Mme BENZIANE
Mme MICHEL	a donné mandat à	M. ORJEBIN
M. MULLER	a donné mandat à	Mme LELU
M. DAUMONT-LEROUX	a donné mandat à	Mme MARTINEZ
M. GUYOT	a donné mandat à	Mme LECOQ

**ABSENT.E.S**

Mme AVOGNON ZONON

Le Président ayant ouvert la séance, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil.

**M. ORJEBIN** ayant obtenu la majorité des voix, a été désigné pour remplir cette fonction qu'il a acceptée.

## **Délibération n°2021-03-08-U**

Approbation des actes notariés portant sur l'échange foncier entre le Département du Val-de-Marne et la Commune de Fontenay-sous-Bois relatifs à la relocalisation et l'extension de la crèche-pmi départementale Jean Macé aux Larris

### **LE CONSEIL,**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2121-29, L.2122-21, L.2241-1, L.1311-9 ;

**VU** le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et notamment l'article L.3112-1 ;

**VU** le Code de l'Urbanisme, et notamment ses articles L.300-1 et suivant ;

**VU** la loi n°2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la Ville et la Cohésion Urbaine, instaurant à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015 un nouveau cadre d'action de la Politique de la Ville ;

**VU** la délibération n°2016-09-14-U du Conseil Municipal du 29/09/2016 approuvant la signature du Protocole de Préfiguration des projets de renouvellement urbain des quartiers des Larris et de la Redoute ;

**VU** la délibération n°16-157 du Conseil de Territoire du 26/09/2016 approuvant la signature du Protocole de Préfiguration des projets de renouvellement urbain des quartiers des Larris et de la Redoute ;

**VU** le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 17 décembre 2015 par le Conseil municipal et les modifications des 14 février 2018, 17 février 2019 et 8 décembre 2020 par le Conseil de territoire Paris-Est Marne&Bois ;

**VU** la délibération n°2020-12-09-U du Conseil Municipal approuvant le protocole d'accord entre le Département du Val-de-Marne et la Commune de Fontenay-sous-Bois relatif à la relocalisation et l'extension de la crèche-pmi départementale Jean Macé et autorisant le Maire ou son représentant à signer tous les documents et actes y afférents et, de manière générale, à prendre toutes dispositions pour la bonne exécution de la délibération concernée ;

**VU** la délibération n°2021 – 1- 25 de la Commission Permanente du Conseil Départemental approuvant le protocole d'accord entre le Département du Val-de-Marne et la Commune de Fontenay-sous-Bois relatif à la relocalisation et l'extension de la crèche-pmi départementale Jean Macé ;

**CONSIDERANT** le projet de relocalisation et d'agrandissement de la crèche-pmi départementale des Larris, aujourd'hui située sur un terrain départemental cadastré section AE n°257 d'une contenance d'environ 2602m<sup>2</sup>;

**CONSIDERANT** sa relocalisation rue Paul Langevin, face à la nouvelle école Paul Langevin et le long du nouveau mail piéton, sur un terrain communal cadastré sections AE n°309, et AF n°269 et 271 (cadastré AE 249, AF 223 et AF 225 avant division parcellaire), d'une contenance d'environ 2463m<sup>2</sup>;

**CONSIDERANT** le document d'arpentage du géomètre-expert ;

**CONSIDERANT** que le projet d'échange foncier des deux terrains permettra la relocalisation de la crèche-pmi, son agrandissement, et la constitution d'un nouveau pôle enfance de qualité en cœur de quartier ;

**CONSIDERANT** que ce projet répond aux objectifs de renouvellement urbain du quartier ;

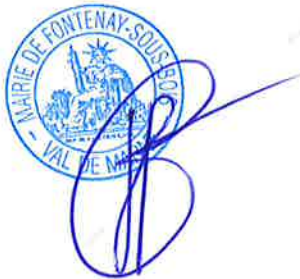
## Délibération n°2021-03-08-U

Approbation des actes notariés portant sur l'échange foncier entre le Département du Val-de-Marne et la Commune de Fontenay-sous-Bois relatifs à la relocalisation et l'extension de la crèche-pmi départementale Jean Macé aux Larris

**Article 2 :** D'approuver la promesse unilatérale de vente du terrain sis 17 rue Jean Macé, terrain départemental cadastré section AE n°257, d'une contenance d'environ 2 602m<sup>2</sup>, au profit de la Ville ;

**Article 3 :** D'autoriser le Maire ou son représentant à signer tous les documents et actes y afférents et, de manière générale, à prendre toutes dispositions pour la bonne exécution de la délibération concernée.

Transmission électronique en  
Préfecture du Val-de-Marne  
le .....2.2 MAR. 2021.....  
Publication  
le .....2.2 MAR. 2021.....  
Notification  
le .....2.2 MAR. 2021.....  
Certifié exécutoire  
Le Maire,



POUR EXTRAIT CONFORME

**Jean-Philippe GAUTRAIS**  
Maire



## Délibération n°2021-03-08-U

Approbation des actes notariés portant sur l'échange foncier entre le Département du Val-de-Marne et la Commune de Fontenay-sous-Bois relatifs à la relocalisation et l'extension de la crèche-pmi départementale Jean Macé aux Larris

**CONSIDERANT** les avis des Domaines portant sur la valeur du terrain de l'actuel crèche-pmi, en date du 1<sup>er</sup>/09/2020 et celui portant sur la valeur du terrain de la future crèche-pmi, en date du 22/09/2020, estimant les biens de valeurs similaires ;

**CONSIDERANT** les accords entre la Ville de Fontenay-sous-Bois et le Conseil Départemental du Val-de-Marne portant sur :

- Un échange sans soulte des deux terrains concernés,
- La libération des terrains avant cession (libres de toute occupation, nivelés, dépollués),
- La prise en charge par la Ville des travaux de préservation de l'œuvre artistique présente sur le bâtiment de l'actuelle crèche-pmi départementale ;

**CONSIDERANT** la réalisation des travaux de libération du terrain communal préalable à sa cession au profit du Département ;

**CONSIDERANT** le phasage de la mise en œuvre de l'échange foncier, formalisé par la signature de l'acte de vente du terrain communal et de l'acte de promesse de vente du terrain départemental dans un premier temps ; et la signature de l'acte de vente du terrain départemental dans un second temps, après relocalisation de la crèche-pmi et travaux de libération du terrain ;

**CONSIDERANT** que la promesse unilatérale de vente entre le Département du Val-de-Marne et la commune de Fontenay-sous-Bois est consentie pour un délai expirant au 30 juin 2023 ;

**À LA MAJORITÉ**

**DECIDE**

Par 43 voix pour

M.GAUTRAIS, Mme KLOPP, M. CORNELIS, Mme FENASSE, M. SEYE, Mme NAIT-BAHLOUL, M. LACHELACHE, Mme NIAKHATE, M. MORA, Mme LELU, M. DAMIANI, Mme BENZIANE, M. GUENICHE, M. ORJEBIN, Mme BOUHADA, Mme CHARDIN, M. BRUNET, Mme MAFFRE-BOUCLET, M. MALLERIN, Mme GAUTHIER, M. CHAMPETIER, M. CLERGET, Mme LARABI, M. LEBLANC, Mme VIENNEY, Mme GARNIER, Mme MICHEL, M. MULLER, M. DAUMONT-LEROUX, M. BATTAL, Mme SAINT GAL, Mme JANIAUX, M. NOMBO POATY, Mme MARTINEZ, Mme CHAMBRE-MARTIN, M. MATHIEU, M. GUYOT, Mme INDJA, M. BERTRAND, M. LECOQ, Mme AMSELLEM-SIMONNET, M. BEDOURET, Mme CAZALS.

Ne prends pas part au vote

M. RISPAL

**Article 1 :** D'approuver l'acte notarié de vente du terrain sis rue Paul Langevin, terrain communal cadastré sections AE n°309, et AF n°269 et 271, d'une contenance d'environ 2 463m<sup>2</sup>, au profit du Conseil Départemental du Val-de-Marne ;